

**Niveau de français requis  
pour intégrer  
une licence 1<sup>ère</sup> année**

- ⇒ Diplôme Universitaire d'Études Françaises : niveau B2 avec une note minimale de 14/20
- ⇒ TCF : un niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20)
- ⇒ TCF DAP : niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et une note minimale de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite
- ⇒ DELF B2 : score global minimum de 70/100

**Cas de dispense**

- les ressortissants des Etats où le français est langue officielle à titre exclusif : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Monaco, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo ;
- les résidents d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est langue officiel à titre exclusif ;
- les candidats ressortissants ou résidents d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires se sont déroulées en majeure partie en français : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu ;
- les candidats non français issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères en charge de l'Education nationale et des Affaires étrangères ;
- les titulaires du DUEF B2 (note minimale 14/20) ;
- les titulaires du TCF niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20) ;
- les titulaires du DALF niveau C1 et C2, du DELF niveau B2 (score global minimum de 70/100) ;
- les candidats qui ont passé le TEF et obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test ;